



COLLEGE OF  
EARLY CHILDHOOD  
EDUCATORS

ORDRE DES ÉDUCATRICES  
ET DES ÉDUCATEURS  
DE LA PETITE ENFANCE

# BULLETIN DES MEMBRES

VOLUME 1, NUMÉRO 2 | HIVER '10

## POURQUOI VOTRE ADRESSE DE COURRIEL EST SI IMPORTANTE

Dans notre bulletin de l'automne 2009, nous avons demandé à nos membres qui ne nous avaient pas fourni d'adresse de courriel de communiquer avec nous pour nous en donner une. Depuis, nous avons reçu plusieurs milliers de nouvelles adresses de courriel, et nous continuons de vous demander de vous assurer que nous avons dans nos dossiers une adresse de courriel valable parmi vos coordonnées.

### PUBLIPOSTAGES ÉLECTRONIQUES

En novembre 2009, l'Ordre a envoyé à ses membres par courriel ses premiers « publipostages électroniques ». Si vous désirez savoir ce que fait l'Ordre et avoir la possibilité de fournir vos commentaires chaque fois que possible, nous avons besoin de votre adresse électronique. À l'avenir, vous pourrez obtenir des mises à jour sur notre site Web et recevoir des publications comme ce bulletin-ci par le biais de nos publipostages électroniques.

L'Ordre communique avec ses membres par courriel afin de faire le meilleur usage possible de l'argent provenant des droits d'inscription. Nous sommes également soucieux de l'environnement, et nous voulons réduire l'utilisation de papier et la consommation d'énergie requise pour l'impression et les envois par la poste.

Si vous n'avez pas encore reçu de courriel de l'Ordre, c'est probablement parce que nous n'avons pas votre adresse de courriel dans nos dossiers. Veuillez communiquer avec nous à

[info@ordredesepe.on.ca](mailto:info@ordredesepe.on.ca) ou au 1-888-961-8558 pour que nous puissions mettre vos coordonnées à jour et continuer de vous informer.

**NOUVELLES**  
L'Ordre a reçu de nombreuses demandes provenant de membres désireux d'être tenus au courant des nouvelles portant sur la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance, y compris les dernières nouvelles sur la journée complète d'apprentissage pour les enfants âgés de quatre et cinq ans. Nous aimerions aussi informer nos membres des nouveaux procédés et développements de l'Ordre.

Veuillez prendre quelques minutes pour nous donner votre adresse de courriel si vous ne l'avez pas déjà fait, afin que nous puissions vous transmettre les nouvelles importantes au sujet de l'Ordre et de notre profession.

*Merci à tous nos membres qui ont pris le temps de nous faire parvenir leur adresse de courriel à [info@ordredesepe.on.ca](mailto:info@ordredesepe.on.ca)! Notre objectif est d'avoir l'adresse de courriel de chacun de nos plus de 24 000 membres.*

## PUBLICATION PROCHAINE DU REGISTRE PUBLIC SUR LE SITE WEB DE L'ORDRE

L'Ordre se prépare à lancer, au début de 2010, un registre public de ses membres qui sera affiché sur son site Web. L'Ordre est tenu, en vertu de l'article 29 de la Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, de tenir un registre de ses membres qui soit disponible au public.

La tenue d'un registre public démontre que la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance tient à faire preuve d'ouverture et de responsabilité.

Le registre sera avantageux pour vous, les membres de l'Ordre, puisque pour la première fois, vous pourrez aller sur notre site Web et obtenir rapidement et facilement une preuve de votre inscription à l'Ordre. Les parents, les employeurs et les employeurs éventuels pourront également trouver un membre inscrit de l'Ordre d'après son nom ou son numéro d'inscription, ou les deux.

Le registre public des éducatrices et des

éducateurs de la petite enfance permet de faire reconnaître les ÉPEI comme des membres d'une profession autoréglementée, au même titre que les membres d'autres professions tels que les travailleurs sociaux, le personnel infirmier et le personnel enseignant.

### Quels renseignements figureront dans le registre public?

Les données sur les membres de l'Ordre qui sont contenues dans le registre public seront consultables. Le nom des membres, leur numéro d'inscription, le statut de leur inscription et la date d'émission de leur certificat d'inscription y seront consignés. Les résultats de toute recherche incluront également la date du jour pour que les membres puissent imprimer facilement la page portant sur eux et l'utiliser comme preuve d'inscription à l'Ordre.

Conformément à la Loi et aux règlements

administratifs de l'Ordre, d'autres renseignements seront également consignés dans le registre public, y compris les conditions ou restrictions dont le certificat d'un membre est assorti ainsi que l'indication de chaque suspension, annulation ou révocation du certificat d'inscription.

### Quels renseignements ne figureront pas dans le registre public?

Les renseignements personnels des membres, tels que leur date de naissance, leur adresse à la maison ou au travail ou d'autres coordonnées ne figureront pas dans le registre public.

### À venir

D'autres renseignements seront disponibles lorsque le registre public sera lancé et affiché sur le site Web de l'Ordre. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce projet.

## DANS CE NUMÉRO...

- 2 message de la registratère
- 3 Loi Ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre
- 4 se profil du comité

- 5 la journée complète d'apprentissage
- 6 profil des membres de l'ordre
- 7 Les ÉPEI reçoivent le Prix du Premier Ministre
- 8 dernières nouvelles sur les normes d'exercice

## MESSAGE DE LA RÉGISTRATEURE | *merci à nos membres!*

L'ORDRE CONTINUE DE CÉLÉBRER DES « PREMIÈRES ». DANS CE NUMÉRO, J'AIMERAIS MENTIONNER L'INFLUENCE TRÈS POSITIVE QUE NOS MEMBRES EXERCENT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ORDRE. QUE VOUS NOUS FASSIEZ PART DE VOS OPINIONS OU QUE VOUS RÉPONDIEZ RAPIDEMENT À NOS DEMANDES, VOTRE COOPÉRATION ET VOTRE CONTRIBUTION SONT TOUJOURS RÉELLEMENT APPRÉCIÉES.

### Taux de réponses au sondage

Je tiens à exprimer ma gratitude aux membres qui ont répondu à notre sondage sur l'élaboration des normes d'exercice et du code de déontologie de la profession d'ÉPE. Un grand nombre d'entre vous ont d'ailleurs déjà lu à ce sujet dans notre bulletin de l'automne 2009.

Près de 4 000 personnes sont allées en ligne pour partager leurs connaissances et leurs opinions. Vos commentaires aideront l'Ordre à élaborer les normes d'exercice et le code de déontologie de notre profession. Parmi les répondants, 97 pour cent étaient membres de l'Ordre.

Pour connaître les constatations préliminaires du sondage ainsi que les prochaines étapes de l'élaboration des normes d'exercice et du code de déontologie, veuillez vous reporter à la page 8 de ce bulletin.



### 24 000 membres, et plus encore

Au 1er décembre 2009, le nombre des membres inscrits de l'Ordre a dépassé 24 000 et devrait bientôt atteindre 25 000. L'Ordre est maintenant le septième plus important organisme d'autoréglementation de l'Ontario. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario domine la liste avec plus de 219 000 membres, suivi de l'Ordre des infirmières et des infirmiers de l'Ontario, qui compte quelque 150 000 membres.

### Taux de renouvellement élevé

En septembre 2009, l'Ordre a lancé un processus de renouvellement de l'adhésion de ses premiers membres inscrits. Jusqu'à maintenant, le taux de renouvellement est très élevé, de 96 pour cent plus précisément. L'Ordre remercie les membres qui ont renouvelé leur adhésion de l'avoir fait efficacement et sans tarder.

*Nous vous souhaitons une  
bonne et heureuse année 2010!*

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Dainora Juozapavicius".

**DAINORA JUOZAPAVICIUS**  
RÉGISTRATEURE ET CHEF DE LA DIRECTION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Ordre tiendra sa première assemblée générale annuelle au début de mai 2010. Cet événement sera ouvert à tous les membres de l'Ordre. Les détails, y compris la date, l'heure et l'endroit, seront bientôt affichés sur le site Web de l'Ordre.

Veuillez aussi noter que les avis portant sur les réunions du conseil de l'Ordre, qui ont lieu généralement une fois par trimestre, seront affichés sur le site Web de l'Ordre 30 jours avant la tenue de chaque réunion.

[www.ordredesepe.ca](http://www.ordredesepe.ca)

### PUBLICATION DU PREMIER RAPPORT ANNUEL DE L'ORDRE

L'Ordre publiera son premier rapport annuel en avril 2010. Ce rapport présentera en détail le travail effectué par l'Ordre de juin 2008 à juin 2009 et renfermera également les états financiers vérifiés de l'Ordre. Le rapport annuel sera accessible en ligne aux membres et au public sur le site Web de l'Ordre, en français et en anglais.

# PLUS DE MOBILITÉ POUR LES ÉPE DU CANADA

*La Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre a reçu la sanction royale le 15 décembre 2009 et est maintenant en vigueur. Cette loi a pour but d'éliminer ou de réduire les mesures qui restreignent ou entravent la possibilité d'obtenir en Ontario la reconnaissance professionnelle pour une profession ou un métier dans lequel une personne a été accréditée par une autorité de réglementation d'une autre province ou d'un territoire du Canada.*

## **Qu'est-ce que la Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre?**

La Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre a été déposée par le ministre de la Formation et des Collèges et Universités le 5 mai 2009 dans le but de permettre au gouvernement de l'Ontario de se conformer aux modifications apportées à l'Accord sur le commerce intérieur conclu par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada.

Les modifications apportées à l'Accord sur le commerce intérieur ont été entérinées par les premiers ministres en janvier 2009 et font preuve de l'engagement des provinces et territoires du Canada à améliorer la mobilité des travailleurs accrédités qui exercent des professions et des métiers.

Cette loi renferme le Code de la mobilité de la main-d'œuvre, qui dicte comment les organismes de réglementation de l'Ontario, y compris l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre), doivent donner leur appui à la mobilité des travailleurs extraprovinciaux qui sont déjà accrédités par une autorité de réglementation à exercer leur profession ou leur métier. Le Code de la mobilité de la main-d'œuvre s'applique aux demandes d'inscription que l'Ordre a reçues à la date d'entrée en vigueur de la Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre ou depuis cette date (15 décembre 2009), et à toute demande d'inscription pour laquelle aucune décision finale n'a été prise au 15 décembre 2009.

Le Code sur la mobilité de la main-d'œuvre prévoit que les travailleurs accrédités par une autorité de réglementation pour exercer leur profession ou métier dans une province ou un territoire pourront être accrédités pour exercer cette profession ou ce métier en Ontario sans se voir imposer d'exigences supplémentaires significatives de formation, d'expérience, d'examens ou d'évaluations.

La Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre étant maintenant en vigueur, elle l'emporte sur les lois, règlements ou règlements administratifs qui sont en conflit avec le Code sur la mobilité de la main-d'œuvre.

## **Que signifie cette loi pour l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance?**

L'Ordre a modifié son processus d'inscription applicable aux candidats qui sont déjà accrédités par une autorité de réglementation d'une autre province ou d'un territoire du Canada pour exercer la profession d'ÉPE. L'Ordre n'imposera pas à ces personnes d'exigences supplémentaires significatives de formation, d'expérience, d'examens ou d'évaluations. Ces personnes seront toutefois tenues de respecter certaines exigences de l'inscription. Elles devront, entre autres, régler des droits d'inscription, fournir une attestation de bonne moralité et produire une preuve établie par une autorité de réglementation de la province ou du territoire où elles sont accréditées attestant que leur licence ou leur certificat est en règle.

L'Ordre peut refuser d'inscrire une personne accréditée par une autorité de réglementation d'une autre province ou d'un territoire, ou assortir son certificat d'inscription de conditions ou

de restrictions dans certaines circonstances énoncées dans le Code de mobilité de la main-d'œuvre. Par exemple, l'Ordre prendra de telles mesures si, à son avis, elles sont nécessaires pour protéger l'intérêt public parce que des plaintes ont été portées contre la personne ou que des poursuites criminelles, disciplinaires ou autres ont engagées contre elle au Canada ou à l'étranger, et que ces plaintes ou poursuites portent sur sa compétence professionnelle, sa conduite ou sa moralité.

## **Que signifie cette loi pour les personnes qui font une demande d'inscription à l'Ordre et qui sont accréditées par une autorité de réglementation d'une autre province ou d'un territoire du Canada?**

Si vous êtes titulaire d'une licence ou d'un certificat accordé par une autorité de réglementation d'une autre province ou d'un territoire du Canada et que cette licence ou ce certificat est considéré comme concordant avec le certificat d'inscription émis par l'Ordre, vous pouvez faire une demande d'inscription à l'Ordre et aucune exigence supplémentaire significative de formation, d'expérience, d'examens ou d'évaluations ne vous sera imposée. Vous devez toutefois satisfaire toutes les autres exigences liées à l'inscription à l'Ordre.

Dans la liste que voici, vous retrouverez les licences ou certificats qui sont décernés par une autorité de réglementation des provinces et territoires mentionnés et qui sont considérés comme concordant avec le certificat d'inscription émis par l'Ordre.

- Alberta : Child Development Supervisor Level 3
- Colombie-Britannique : Infant Toddler Educator ou Special Needs Educator
- Saskatchewan : Early Childhood Educator Level III
- Manitoba : Early Childhood Educator Level II ou III
- Terre-Neuve et Labrador : Child Care Services Levels 2, 3, 4
- Île-du-Prince-Édouard : Early Childhood Supervisor
- Territoire du Yukon : Child Care Worker Level III

## **Que signifie cette loi pour les membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance?**

Si vous êtes déjà membre inscrite ou inscrit de l'Ordre, votre statut et le processus de renouvellement de votre adhésion à l'Ordre ne sont pas du tout affectés par la Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre.

Le certificat d'inscription que l'Ordre vous a remis vous facilitera la tâche si vous voulez obtenir l'accréditation dans une autre province ou un territoire du Canada sans avoir à obtenir de formation ou d'expérience supplémentaire et à vous soumettre à d'autres examens ou d'autres évaluations. Si vous déménagez dans une autre province ou dans un territoire du Canada, ce sera plus facile pour vous d'obtenir l'accréditation d'ÉPE à cet endroit.

*Si vous résidez à l'extérieur de l'Ontario et que vous désirez savoir comment faire une demande d'inscription à l'Ordre, consultez [www.ordredesepe.ca](http://www.ordredesepe.ca).*

# PLEINS FEUX SUR LE COMITÉ DES INSCRIPTIONS DE L'ORDRE

## CE QUE FAIT CE COMITÉ:

- Il fait des recommandations au conseil concernant l'élaboration des politiques touchant à l'inscription des membres de l'Ordre. Il est également chargé d'aviser le conseil sur l'élaboration des procédés d'évaluation et d'approbation des programmes d'études, ainsi que sur les procédés d'évaluation des exigences académiques que les personnes doivent respecter conformément aux alinéas 7.1.ii, iii et iv du Règlement 221/08 de l'Ontario pris en application de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*.

## CE QUE CE COMITÉ NE FAIT PAS:

- Ce comité n'étudie pas les demandes individuelles d'inscription ou de renouvellement de l'adhésion à l'Ordre, et il ne prend pas non plus de décisions qui ont trait aux demandes individuelles d'inscription à l'Ordre.
- Si une personne demande qu'une décision relative à son inscription soit révisée, la demande est renvoyée à un autre comité, le comité d'appel des inscriptions, qui étudie le dossier de la personne.

## MEMBRES DU COMITÉ:

**PRÉSIDENTE:** Leslie Kopf-Johnson  
**VICE-PRÉSIDENTE:** Anna Baas-Anderson  
**MEMBRE ÉLUE:** Theresa Kralovensky  
**MEMBRE DU PUBLIC:** Diane Martin  
**MEMBRES QUI NE SIÈGENT PAS AU CONSEIL:**

- Hala Hasabelnaby
- Barbara Vanry

### MEMBRES DU PERSONNEL:

- Laura Sheehan
- Laura Buburuzan

## TÂCHES ACTUELLES:

Depuis sa mise sur pied en février 2009, le comité des inscriptions a été très occupé. Il établit et révisé les politiques et les directives de l'Ordre, qui sont ensuite mises en oeuvre par le personnel de l'Ordre.

Le comité a révisé le formulaire d'inscription et le guide qui l'accompagne. Il a également élaboré le premier formulaire de renouvellement de l'adhésion à l'Ordre. De plus, le comité a révisé la liste des programmes d'études postsecondaires approuvés par l'Ordre. À ce jour, ses travaux ont donné lieu à deux changements:

### AJOUTS:

- **Université Ryerson** - programme donnant droit à un diplôme – Home Economics – Early Childhood Education.
- **Institute of Child Study** - Diploma in Child Studies

### SUPPRESSION:

- **Université de Toronto** - Certificat de deux ans – Curriculum – Institute of Child Study

Le comité doit également respecter les exigences de la loi. Il a été chargé d'étudier les changements apportés à l'Accord sur le commerce intérieur et les effets de ces changements sur le processus d'inscription de l'Ordre. Pour en savoir davantage sur ce sujet, lire l'article sur la Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'oeuvre à la page 3 de ce bulletin. Le comité des inscriptions a également commencé à étudier différents procédés permettant d'inscrire les personnes formées dans d'autres provinces et à l'étranger. Nous vous tiendrons au courant de cette question.

Au cours des neuf derniers mois, le comité des inscriptions a entrepris d'autres projets, notamment le cadre politique requis pour mettre sur pied le registre public de l'Ordre, et l'élaboration d'un processus en ligne de renouvellement de l'adhésion à l'Ordre.

### Ce que fait le Service des inscriptions de l'Ordre

Depuis septembre 2008, le personnel du Service des inscriptions de l'Ordre a traité plus de 24 000 demandes d'inscription. Lorsque l'Ordre reçoit une demande d'inscription, les renseignements sur la personne sont introduits dans une base de données sur tous les membres de l'Ordre. La demande est ensuite étudiée afin de déterminer si son auteur répond aux exigences d'inscription. Tous les documents d'accompagnement sont ensuite étudiés pour voir s'ils sont conformes aux exigences d'adhésion à la profession qui sont établies par l'Ordre.

Lorsqu'une demande est approuvée, son auteur devient membre de l'Ordre. Un certificat d'inscription est préparé, signé et envoyé par la poste au nouveau membre. Tous les documents produits par cette

personne sont ensuite rangés dans un endroit sécurisé où les renseignements personnels demeurent confidentiels.

Le renouvellement de l'adhésion à l'Ordre a lieu à la date d'anniversaire de l'inscription initiale à l'Ordre. La date d'anniversaire figure sur le certificat d'inscription et sur la carte de membre. Soixante jours avant la date de renouvellement annuelle de l'adhésion, les membres reçoivent un dossier qui renferme un avis de renouvellement, un formulaire de renouvellement, un formulaire de changement de renseignements et les instructions à suivre pour renouveler leur adhésion à l'Ordre.

À partir du travail effectué par le comité des inscriptions dans le domaine des politiques, le personnel de l'Ordre a révisé le formulaire de demande d'inscription et le guide qui l'accompagne, et élaboré un formulaire de renouvellement de l'adhésion à l'Ordre.

Pour soutenir le comité des inscriptions, le personnel a également commencé à faire de la recherche sur le processus d'évaluation des titres de compétence extraprovinciaux et étrangers. Il a rajusté le processus d'inscription pour répondre aux besoins actuels des personnes qui font une demande d'inscription. Le personnel du Service des inscriptions est chargé d'assurer le service à la clientèle, de répondre aux demandes de renseignements par téléphone et par courriel, et de préparer des rapports d'analyse statistique des données sur les inscriptions. Ces rapports sont soumis à la registrature.

Quant au registre public de l'Ordre, qui sera en ligne, le personnel a travaillé avec les membres du comité des inscriptions et des experts en logiciels. Le lancement du registre public est prévu pour le début de 2010.

# LA JOURNÉE COMPLÈTE D'APPRENTISSAGE

Le 27 octobre 2009, le gouvernement provincial a annoncé qu'il commencerait à mettre en oeuvre graduellement la journée complète d'apprentissage pour les enfants âgés de quatre et cinq ans à compter de septembre 2010. La mise en oeuvre de ce programme à l'échelle de la province est prévue pour 2015-2016.

Dans cette annonce, le gouvernement indique que les enfants de quatre et cinq ans apprendront avec l'aide d'enseignants et d'éducatrices de la petite enfance. Les parents pourront également inscrire leurs enfants à des programmes avant et après l'école offerts à prix abordable. Ces programmes de jour prolongés seront menés par des éducatrices de la petite enfance.

Dans le plan du premier ministre, le modèle d'apprentissage global reconnaît les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (ÉPEI) comme des professionnels qualifiés et réglementés qui jouent un rôle spécial dans l'éducation des jeunes enfants. Comme le recommande M. Pascal dans son rapport, la meilleure formule pour un programme d'apprentissage des jeunes enfants repose sur des équipes regroupant des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et des enseignantes et des enseignants.

Dans un communiqué publié par l'Ordre le 28 octobre 2009, Lois Mahon, présidente du conseil de l'Ordre, déclarait : « Nous sommes très heureux de voir que l'éducation de la petite enfance progresse

en Ontario au sein d'équipes qui combinent la force des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et celle des enseignantes et des enseignants, comme le recommande M. Pascal. Avec la présence d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance inscrits dans les salles de classe, les enfants pourront retirer tous les avantages de l'éducation au cours de ces premières années si importantes. »

Pour assurer le succès du Programme d'apprentissage des jeunes enfants, l'Ordre participe activement à un dialogue avec le ministère de l'Éducation et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse pour fixer les détails de la prestation graduelle de la journée complète d'apprentissage dans la province.

Pam Musson, qui a dirigé pendant 10 ans le projet Toronto First Duty et l'initiative Meilleur départ de cette ville, a récemment été nommée chef de la Direction de la mise en oeuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à la Division de l'apprentissage des jeunes enfants du ministère de l'Éducation. Mme Musson est entrée en fonctions le 21 décembre 2009.

L'Ordre continuera de rencontrer le gouvernement et d'autres parties prenantes pour faire en sorte qu'à l'avenir, seuls des ÉPEI qualifiés et responsables enseignent aux enfants et prennent soin d'eux dans le cadre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants.



*Dre Janette Pelletier, membre du conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, a fait partie du panel de la conférence intitulée « 2009 R.W.B. Jackson Lecture : A conversation on the implementation of the Charles Pascal's recent report to the Premier of Ontario ». Les autres panélistes étaient George Dein, Ben Levin et Kimberley Bezaire, trois experts de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto. La conférence a été animée par Kathleen Wynne, ministre de l'Éducation, et les présentations ont été faites par M. Charles Pascal.*

*Ancienne ministre de l'Éducation Kathleen Wynne avec Dainora Juozapavicius (à gauche) et Lois Mahon (à droite) à la conférence « 2009 R.W.B. Jackson Lecture : A conversation on the implementation of the Charles Pascal's recent report to the Premier of Ontario ».*



LES PHOTOS PAR OISE

# PROFIL DES MEMBRES DE L'ORDRE

Dans notre tout premier numéro, publié l'automne dernier, nous avons demandé à nos membres de nous soumettre des histoires parlant des ÉPE dans leur rôle professionnel.

Dans chaque numéro, nous allons présenter le profil d'un membre de l'Ordre qui nous aura été soumis par un collègue de cette personne. En faisant connaître les réalisations de nos membres et en mettant en valeur les professionnels dans notre domaine, nous continuons de mettre en relief la crédibilité et le dévouement des ÉPE en Ontario.

## DANS CE NUMÉRO: THERESA ROBILLARD



Au cours de ses 30 ans et plus d'expérience dans le secteur de l'apprentissage de la petite enfance et des services de garde d'enfants, Theresa a touché à presque tous les aspects de la profession d'ÉPE.

Theresa a obtenu son diplôme en éducation de la petite enfance au Collège Algonquin en 1975. Présentement, elle est directrice du programme de services de garde d'enfants à domicile de l'organisme City View Centre for Child & Family Services à Nepean. De plus, Theresa a étudié la psychologie de l'enfance et elle

est superviseure du programme Parents as Teachers (PAT).

« Theresa a été tour à tour enseignante, enseignante en chef, coordonnatrice de programme dans un projet Head Start, conseillère en services de garde d'enfants et chef de la Division des services de garde d'enfants à domicile ici à City View Centre for Children & Family Services », dit sa collègue Louise Allard, qui a proposé de faire le profil de Thérèse.

« Theresa mérite un petit moment de célébrité parce qu'elle a le tour de faire ressortir ce que son personnel a de meilleur tout en maintenant des attentes à la fois élevées et atteignables. Pour cela, elle se rend visible et elle est disponible à chacun », ajoute Mme Allard.

Outre sa vaste expérience professionnelle, Theresa a créé un programme appelé Pyramid of Learning, une série d'ateliers de formation destinée aux parents et aux fournisseurs de services de garde d'enfants et fondée sur l'apprentissage de la petite enfance et le développement du cerveau.

« C'est gratuit, je pense que nous avons à peu près 25 ateliers, et j'en ai conçus et créés 17 moi-même », explique Theresa, qui anime aussi un grand nombre de ces ateliers.

Theresa travaille également comme conseillère sur le développement de l'enfant au conseil scolaire de district catholique d'Ottawa. « Je vais dans les maisons et je fais une pré-évaluation du stade de développement d'un enfant avant qu'il ne commence l'école, puis je fais des recommandations à l'enseignante ou l'enseignant et à la directrice ou au directeur d'école. Ensuite, je suis sur place au cours du premier mois d'école pour aider », dit-elle, ajoutant que cette expérience sera des plus valables lorsque la province commencera à offrir la journée

complète d'apprentissage aux enfants âgés de quatre et cinq ans.

« J'ai travaillé dans des programmes pour les enfants d'âge scolaire pendant 12 ans, dans le système public à Ottawa. Cette expérience m'a fait connaître le domaine. J'ai ensuite travaillé pour Head Start, qui m'a donné un tout autre point de vue sur le travail que nous faisons. »

C'est avec grande modestie que Theresa accueille la publication de son profil dans le bulletin de l'Ordre. « La plupart des gens de mon âge ont fait autant de choses que moi », mentionne-t-elle.

« Je crois qu'il est grand temps que nous ayons un ordre de réglementation. Je travaille dans notre domaine depuis près de 40 ans et je peux vous dire que je ne pensais jamais voir le jour où notre profession serait reconnue et comprise comme elle est l'est aujourd'hui. J'estime que la création de l'Ordre est un événement qui a été très anticipé et qui est très bienvenu et très nécessaire. »

« L'Ordre établit une norme de qualité dans notre travail. Non seulement élève-t-il la norme établie, mais il éduque aussi le public sur le travail que nous faisons. L'Ordre qualifie qui nous sommes et valide ce que nous faisons. Lorsque je parle de l'Ordre à d'autres, j'essaie de leur faire comprendre que l'Ordre leur appartient et qu'ils doivent en faire partie. »

Theresa fait également remarquer qu'avec la journée complète d'apprentissage qui s'en vient, l'Ordre est plus important que jamais pour notre profession.

« Il est important que l'Ordre soit là pour faire reconnaître notre profession. Auparavant, nous n'avions pas cela. Maintenant, nous avons un statut professionnel, et c'est important pour les communautés, pour les investisseurs, pour les bailleurs de fonds et pour tous les gens qui travaillent dans le domaine des services à l'enfance et de la petite enfance, dit-elle. Nous sommes maintenant reconnus comme des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits, et non plus comme des gardiennes et des gardiens d'enfants. »

**SI VOUS CONNAISSEZ UNE OU UN ÉPEI  
DONT VOUS AIMERIEZ VOIR LE  
PROFIL PUBLIÉ DANS LE BULLETIN DE  
L'ORDRE, VEUILLEZ NOUS ÉCRIRE À  
INFO@ORDRESEPE.ON.CA.**

# FÉLICITATIONS

## *Le Premier ministre rend hommage à quatre éducatrices de la petite enfance inscrites*

Saviez-vous que le Premier ministre du Canada décerne chaque année des prix d'excellence aux éducatrices et aux éducateurs de la petite enfance du Canada? Les Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance honorent les ÉPE exceptionnels et innovateurs qui favorisent le développement intellectuel et social des jeunes enfants dont ils ont le soin. Ce sont des enseignantes et des enseignants qui contribuent à donner aux enfants un bon départ dans la vie.

Le 5 octobre 2009, le Premier ministre Stephen Harper a rendu hommage à quatre membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance dans le cadre des programmes des Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement et des Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance 2009.

### *Les membres de l'Ordre que voici se sont vu décerner un prix d'excellence le 5 octobre 2009:*

#### CERTIFICATS D'EXCELLENCE

**Sherry Lalonde**

*YWCA de St. Thomas-Elgin, St. Thomas*

#### CERTIFICATS D'EXCELLENCE

**Susan Watson**

*Erindale Nursery School, Mississauga*

#### CERTIFICATS DE RÉUSSITE

**Sally Da Silva**

*Future Scholars Daycare Centre, Georgetown*

#### CERTIFICATS DE RÉUSSITE

**Ava Gomes**

*Blue Wave Child Care Centre, Don Mills*

Au total, 84 Prix du Premier ministre ont été décernés lors d'une cérémonie tenue à Ottawa à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants.

Les candidates et candidats sont jugés d'après leur mérite professionnel en éducation. Les lauréats sont choisis par un comité de sélection externe formé d'experts en éducation de la petite enfance de partout au Canada. Ce comité sélectionne les lauréats en fonction des approches innovatrices qu'ils adoptent, de leur capacité exceptionnelle à stimuler et à soutenir le développement des enfants dont ils ont le soin, et de leur engagement à faire avancer la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

« En tant que parent, je sais qu'une enseignante ou un enseignant exceptionnel peut faire toute la différence dans la vie d'un enfant, a déclaré le Premier ministre Harper. En tant que Premier ministre, je suis reconnaissant à toutes les enseignantes et à tous les enseignants canadiens pour leur travail, et tout spécialement aux lauréats des Prix du Premier ministre de cette année qui, par leur engagement et leurs compétences, enrichissent la vie des jeunes Canadiennes et Canadiens partout au pays. »

Pour sélectionner les lauréats en éducation de la petite enfance, le comité examine les façons évidentes dont les candidates et candidats ont excellé sous les quatre aspects suivants :

- soutien au développement de l'enfant
- innovation
- engagement auprès des parents, des familles et de la communauté
- engagement et leadership dans la profession

Deux types de prix sont décernés aux éducatrices et aux éducateurs de la petite enfance : le certificat d'excellence et le certificat d'honneur. Lors de chaque concours, jusqu'à 10 certificats d'excellence et jusqu'à 15 certificats d'honneur sont décernés. Au moins un certificat d'excellence et un certificat d'honneur sont remis aux meilleurs éducateurs de la petite enfance autochtones.

Tous les lauréats reçoivent un certificat, une épinglette et une lettre du Premier ministre. Le certificat d'excellence est également assorti d'un prix de 5 000 \$, partagé équitablement entre le lauréat du prix et l'école ou la garderie où il travaille.

Le certificat d'honneur est également assorti d'un prix de 1 000 \$. Ce montant doit servir à des activités de perfectionnement professionnel ou à l'achat d'équipement, de matériel de ressources ou d'autres outils qui permettent d'améliorer la programmation développementale et l'expérience des enfants.

Je vous invite à vous joindre à l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance pour féliciter nos membres Sherry Lalonde, Susan Watson, Sally Da Silva et Ava Gomes de leurs réalisations exceptionnelles!

***Pour obtenir plus de renseignements sur ces prix, veuillez visiter le site des Prix du Premier ministre à [www.pma.gc.ca](http://www.pma.gc.ca).***

f é l i c i t a t i o n s

# DERNIÈRES NOUVELLES SUR LES NORMES D'EXERCICE

Dans notre bulletin de l'automne 2009, nous avons annoncé le déroulement d'un processus d'élaboration des normes d'exercice et du code de déontologie de l'Ordre. La première phase de ce processus étant maintenant terminée, nous pouvons vous en parler et vous dire quelles sont les prochaines étapes.

Nous avons lancé un processus complet visant à recueillir les commentaires des membres de l'Ordre et de ses parties prenantes. Ce processus prévoyait entre autres la tenue de groupes de discussion partout dans la province et un sondage en ligne accessible sur le site Web de l'Ordre au mois de novembre.

Parmi les participants à cette phase de collecte de données, on retrouve :

- des services de garde d'enfants agréés – sans but lucratif, commerciales, municipales et syndiquées, et des services de garde d'enfants à domicile
- des centres de développement de la petite enfance de l'Ontario le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
- des programmes d'études postsecondaires
- des programmes de ressources pour enfants ayant des besoins particuliers
- des centres de ressources professionnelles
- des associations provinciales
- des parents

## LES GROUPES DE DISCUSSION

Entre juillet et novembre 2009, 22 groupes de discussion ont eu lieu, à raison d'au moins deux groupes dans chacune des huit circonscriptions électorales de l'Ordre dans la province.

Dans chaque circonscription, l'Ordre a tenu au moins un groupe de discussion formé uniquement d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance inscrits (ÉPEI) et un groupe formé d'ÉPEI et de parties prenantes du public.

Deux des groupes de discussion ont été menés dans des communautés autochtones, et deux autres groupes de discussion ont eu lieu dans des communautés francophones.

Certains groupes de discussion ont également été menés auprès :

- d'employeurs
- de programmes d'études postsecondaires
- d'organismes provinciaux
- de parents

Au total, 140 personnes ont participé aux groupes de discussion de l'Ordre. Huit d'entre elles s'identifient comme étant Autochtones et 22 s'identifient comme des Francophones.

## LE QUESTIONNAIRE

L'Ordre a informé ses membres au sujet du sondage dans son bulletin de l'automne 2009 et par le biais de deux publipostages électroniques. L'Ordre tient à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont pris le temps de répondre au questionnaire en ligne.

Près de 4 000 personnes ont rempli le questionnaire, la majorité d'entre elles étant anglophones. Les répondants ont mentionné leurs fonctions : 97 pour cent d'entre eux étaient des membres de l'Ordre, 2 pour cent étaient des parties prenantes du public et le pour cent restant était constitué de personnes qui ont fait une demande d'inscription à l'Ordre.

## LES PROCHAINES ÉTAPES

L'Ordre a maintenant terminé la première phase du processus d'élaboration des normes d'exercice. Au cours de la deuxième phase du processus, nous allons faire l'analyse et la synthèse des transcriptions du matériel audio des groupes de discussion et des entrevues ainsi que des données recueillies à l'aide du sondage en ligne, dans le but de produire l'ébauche des normes d'exercice et du code de déontologie des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de l'Ontario.

La phase de l'analyse et de la synthèse des données se déroulera au cours de l'hiver 2010. Le comité des normes d'exercice recommandera une ébauche des normes d'exercice et du code de déontologie et la soumettra à l'approbation du conseil de l'Ordre au printemps 2010.

Lorsque le conseil aura approuvé l'ébauche des normes d'exercice et du code de déontologie de l'Ordre aux fins de validation, les participants aux groupes de discussion et aux entrevues recevront un exemplaire de cette ébauche et seront invités à fournir leurs commentaires. Dans chacune des circonscriptions électorales de l'Ordre, des tables rondes auront lieu pour obtenir la rétroaction des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (ÉPEI) et celle du secteur de l'apprentissage et des soins de la petite enfance. L'ébauche de ce document sera affichée sur le site Web de l'Ordre, accompagnée d'un questionnaire en ligne que les membres de l'Ordre et du public pourront remplir pour fournir leurs commentaires.

Les commentaires recueillis au cours de la phase de validation seront pris en considération au moment de la rédaction de la version finale des normes d'exercice et du code de déontologie. Celle-ci sera soumise à l'approbation du conseil à l'automne 2010.

## CONTACTEZ-NOUS À...

L'ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES  
ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE  
438, AVE UNIVERSITY, BUREAU 1900  
TORONTO ON M5G 2K8

TÉLÉPHONE: 416.961.8558  
SANS FRAIS: 1.888.961.8558  
TÉLÉCOPIEUR: 416.961.8772

courriel: [info@ordredesepe.ca](mailto:info@ordredesepe.ca) | site web: [www.ordredesepe.ca](http://www.ordredesepe.ca)